

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée publique de consultation tenue le jeudi 17 avril 2014 à 19h00, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Sont absents : Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1
 Monsieur Jean-Pierre Junior Tanguay, conseiller au siège #5

Assemblée publique de consultation tenue sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est présent et agit à titre de secrétaire. Le conseiller en urbanisme de la MRC de La Matanie, Monsieur Matthieu Déborbe, est également présent à titre de personne ressource.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de l'assemblée à 19h05. Il remercie les gens de leur présence et leur souhaite la bienvenue. Six (6) personnes sont présentes dans la salle.

2. Présentation des projets de règlement

Monsieur Matthieu Déborbe, urbaniste, fait la présentation des projets de règlement suivants à l'aide d'une présentation Powerpoint et d'un projecteur :

- Règlement numéro 2008-05-3 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-05
- Règlement numéro 2008-06-3 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 (1^{er} projet)
- Règlement numéro 2008-09-2 modifiant le règlement numéro 2008-09 sur les conditions d'émission des permis de construction

Monsieur Matthieu Déborbe répond aux questions soulevées concernant les points suivants :

- Coefficient d'emprise au sol;
- Usages permis dans la nouvelle zone de villégiature forestière (VF);
- Définition de résidence de tourisme;
- Raccordement obligatoire aux réseaux d'aqueduc et d'égout, s'il y a lieu;
- Normes de lotissement;
- Encadrements visuels et coupes forestières;
- Procédures d'approbation des personnes habiles à voter;
- Démarches à venir avant l'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation.

3. Explication de la procédure d'approbation de chacun des projets de règlements

Monsieur Matthieu Déborbe explique également aux personnes présentes des procédures d'approbation applicables à chacun de ces règlements.

4. Période de questions du public sur ces projets de règlement

Une question a été soulevée concernant l'existence d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

5. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20h15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier